



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
du Canton de Cozes

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 22 septembre 2014**

-:-:-:-:-

Le vingt-deux septembre deux mil quatorze à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Boutenac-Touvent.

PRESENTS :

M. FAURE Jean-Louis, Président – délégué titulaire de Mortagne sur Gironde
M. ARNAUD Philippe – 1^{er} vice-Président - délégué titulaire de Cozes
Mme ROCHETEAU Elisabeth – 2^e vice-Présidente - déléguée titulaire de Floirac
M. BAUMGARTEN Nicolas – 3^e vice-Président - délégué titulaire de Meschers
M. ROY Jean-Paul – délégué titulaire d'Arces sur Gironde,
Mme MONEL Nathalie – déléguée titulaire de Barzan
Mme RENAUD Mylène – déléguée titulaire de Boutenac Touvent
Mme MARCOMBE Catherine – déléguée titulaire de Brie sous Mortagne
M. DELAUNAY François – délégué titulaire de Chenac St Seurin d'Uzet
M. POURPOINT Bernard – délégué titulaire de Grézac
Mme CARRE Michèle – déléguée titulaire de Semussac

Assistés de :

M. HILLAIRET Daniel, Conseiller Général – Maire de Cozes
Mme MORAND Sylvie, déléguée suppléante de Floirac
M. PEREZ Laurent, délégué suppléant de Mortagne sur Gironde
Mme GASCHARD Karine, déléguée suppléante de Boutenac Touvent

Excusées : Mme NEGRO-FRER Jacqueline (délégué titulaire Epargnes) Mme CUGNOT Sylvie (déléguée suppléante Epargnes, Mme BOURGEAUT Sandrine (déléguée suppléante Barzan), Mme GIRARD Colette (déléguée suppléante Cozes)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARCOMBE Catherine (Brie sous Mortagne)

Le quorum étant atteint, Monsieur FAURE déclare la séance ouverte.

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 juin 2014 :**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Président présente un état de factures impayées. Il s'agit de sommes dues par une famille (Commission de surendettement : décision effacement de la dette) et de montants inférieurs au seuil de poursuite, qui ne seront pas susceptibles de recouvrement.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, admettent en non-valeur sur le budget du SIVOM la somme de 204,55 euros.

➤ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical de la proposition de création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe, à temps complet. Il s'agit d'un poste occupé par une personne depuis plusieurs années pour remplacer un agent en congé longue durée.

Madame CARRE pose la question si ce contrat peut être renouveler ? En effet, il faut penser à l'avenir, notamment si une commune se retire du SIVOM. Quel est l'avenir du SIVOM, qui reprendra le personnel ?

Monsieur DELAUNAY fait remarquer que si le SIVOM est dissout, la population sera toujours là.

Madame CARRE rappelle que l'Agglomération a « poussé » le SIVOM à prendre Mortagne et les autres Communes. Actuellement, elle se désengage.

Monsieur BAUMGARTEN se pose la question du bienfondé de cette création de poste. En cas d'augmentation des participations des communes, Meschers se retirera du SIVOM.

Monsieur ARNAUD interroge le Président : quelle est la politique du SIVOM ? S'occuper des enfants ? Continuité ou non des services ? Besoin de titulaires pour assurer un service de qualité.

Monsieur POURPOINT reprend les propos de Meschers. Il propose de faire en sorte que le budget n'augmente pas. Il faut prendre les besoins réels et nécessaires des familles mais peut être revoir les séjours par exemple pour réduire les coûts.

Le budget du SIVOM a augmenté depuis l'ouverture des crèches. La CARA qui parlait de reprendre la gestion des crèches ne s'engage plus (voit les recettes avant de s'engager).

Monsieur FAURE propose de passer au vote :

Semussac : **NON**

Grézac : **NON**

Barzan : **NON**

Cozes : vis-à-vis des personnes qui sont en contrats multiples, du fait qu'il est dommage de ne pas conserver du personnel compétent : **OUI**

Meschers : du point de vue humain, il serait favorable mais le point de vue économique prime. La question de quitter ou non le SIVOM reste posée. **NON**

Mortagne : **OUI**

Chenac : a toujours favoriser les concours internes, il n'est guère possible aujourd'hui d'évaluer le risque financier, il reconnaît la qualité du personnel stable et compétent ; **OUI**.

Brie : favorise l'aspect fidélisation du personnel : **OUI**

Floirac : le fait d'être sous contrat reste incertain pour le personnel, il risque de partir. **OUI**

Boutenac : **OUI**

Arces : une personne en contrat peut partir, ce n'est pas facile d'être sur la sellette : **NON**

Le résultat des votes : 11 votants - **6 OUI** et **5 NON**.

La création d'un poste est adoptée à la majorité : adjoint d'animation de 2^e classe, à temps complet.

➤ **FRAIS DE DOSSIER pour les Accueils péri-éducatifs (APE)**

Le Président souhaite que les élus prennent une décision quant à l'application ou non des frais de dossier pour les enfants inscrits aux APE. Pour information, les familles dont les enfants fréquentent les accueils périscolaires du matin ou du soir ainsi que le centre de loisirs règlent cette participation aux frais de fonctionnement du SIVOM (6 euros pour 1 enfant – 9 euros pour 2 enfants et plus – pour les familles résidant sur le canton).

Deux options sont proposées :

Inscrire les enfants avec frais de dossier,

Inscrire les enfants sans frais de dossier.

Madame CARRE précise qu'elle n'a qu'une parole ; elle s'est engagée envers les parents à la gratuité des APE. Si le vote est pour les frais de dossier, elle ne prend plus le personnel du SIVOM pour les APE.

Madame ROCHETEAU informe que pour les élèves de l'école de Mortagne, Monsieur FAURE a fait passer une information pour le paiement des frais de dossier. Plus de 99 % des familles ont retourné leur fiche d'inscription avec le paiement de ces frais. Si la décision de ne pas appliquer ces frais est adoptée, Monsieur FAURE fera le nécessaire auprès des familles pour rendre ces paiements, accompagnés d'un courrier explicatif.

A la question : qui est pour la gratuité ? la majorité des membres, moins 1 abstention, est **favorable** à la gratuité pour les APE.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

○ **Aide de la CAF pour les APE (accueil péri éducatif) :**

Lors de la commission des Finances, le 12 septembre dernier, la répartition de l'aide de la CAF pour les APE a été évoquée. Le coordinateur et la responsable administrative sont chargés de préparer un dossier reprenant les coûts et les recettes à venir. Il a été convenu de se réunir début novembre et de mener une réflexion sur la mutualisation ou non des dépenses et des recettes.

○ **Question de Mme CARRE concernant l'audit sur le personnel**

Monsieur FAURE fait part qu'il s'agit d'une décision personnelle, pour faire un point précis sur les difficultés des agents et leur relation avec la hiérarchie.

Plusieurs élus font remarquer qu'un audit a déjà été réalisé et que cela n'a abouti à rien.

Madame CARRE pose la question : « est-ce pour faire « dégager » quelqu'un ou pas ? »

Pour sa part, elle est très contente du personnel.

Monsieur FAURE précise qu'un résumé de ces rencontres sera effectué auprès du comité syndical ; cet audit est effectué pour apprécier l'articulation du travail ; si avec le même personnel, il est possible de faire plus avec moins. C'est à titre informel.

Y aura-t-il un questionnaire ? non.

Deux ou trois personnes sont nommées pour faire cet audit. M. FAURE précise que les agents seront reçus par une personne.

Madame ROCHETEAU fait remarquer qu'elle n'a pas été associée à cette démarche, ni Madame MARCOMBE ; que ce point a été abordé en bureau alors qu'elle n'était pas présente (le bureau ayant commencé plus tôt que prévu).

Elle pense qu'il est préférable qu'il y ait deux personnes pour chaque entretien qui doit être neutre et objectif. Elle précise que les agents seront reçus au moment de l'évaluation de fin d'année et que cela fait double emploi.

Monsieur POURPOINT pense que cela va créer la zizanie au sein du SIVOM.

Madame MONEL précise que, quand elle a une question, elle appelle David et celui-ci règle tout, à n'importe quelle heure. Madame CARRE confirme ce point et exprime sa satisfaction au niveau du personnel du SIVOM.

Monsieur DELAUNAY propose que l'on ne parle plus d'audit mais de consultation du personnel ; ce terme lui semble plus juste.

Madame ROCHETEAU souhaite qu'un document commun soit réalisé pour cette consultation et que tous les vice-présidents soient associés.

Monsieur ARNAUD pense que cela permettra de voir ce que le personnel ressent vis à vis du SIVOM, de leurs conditions de travail. Il peut être bien d'entendre leurs idées.

Madame CARRE et Madame MONEL rappellent que le SIVOM fonctionne bien et souhaitent que cela dure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Ont signé au registre, les membres présents.

Le Président,

Les Membres,